

# MUNGONGO

Bimensuel 11 septembre 2009

N° 4 200 FC



## Epargner vaut mieux que thésauriser

*Un an après la faillite de la CCR, les Boyomais peinent à retrouver le chemin des coopératives d'épargne et de crédit. Pourtant celles-ci sont indispensables au développement économique, à condition d'être étroitement contrôlées par l'Etat et par les déposants eux-mêmes.*



Crédit photo : photo Mungongo

«Epargner l'argent en banque, permet l'octroi de crédits aux opérateurs économiques qui créent de l'emploi et s'acquittent des taxes au Trésor public pour permettre à l'Etat de fonctionner», explique un expert de la Banque centrale du Congo qui déconseille de thésauriser l'argent chez soi. Ce que fait actuellement la grande majorité des Boyomais qui a perdu confiance dans les établissements de crédit depuis la faillite, il y a près d'un an, de la coopérative d'épargne et de crédit, Crédit Congolais pour la Reconstruction (CCR). Celle-ci avait englouti 1,5 millions de dollars, soit l'épargne de 2000 d'entre eux.

Salle d'attente vide, des employés qui se tournent les pouces faute des visiteurs, c'est l'image que donnent aujourd'hui les entreprises de micro-finances. «Les gens ont perdu le goût de l'épargne à cause de la faillite d'une seule des banques. Ils ont massivement retiré leurs fonds, et l'épargne n'est plus vraiment de grande envergure», regrette Kambale Henri, gérant de la coopérative Gala LETU. Même les structures informelles d'épargne, appelées, «papa ou maman Cadeco» auprès de qui les vendeurs et vendeuses ont coutume d'épargner de petites sommes journallement connaissent une baisse. «Certains ont craint de perdre leur argent et m'ont

fui», affirme Akala, un papa Cadeco du marché central.

### Retour timide des épargnants

Cependant, depuis peu, certaines personnes reviennent vers les coopératives. «J'ai enregistré près de 40 nouveaux adhérents en juillet, contre une dizaine les mois passés», affirme avec espoir, Benoît Bwasembe, directeur de la Caisse d'Epargne du Congo (Cadeco). «Nous recevons encore des clients qui effectuent des transferts», affirme aussi Aimé Bolukaoto, coordonnateur de CCR.

En 2008, tout le monde, surtout les gagne-petits avaient cru aux promesses alléchantes des nombreuses coopératives qui s'étaient ouvertes et les assuraient de crédits à faible intérêt très rapidement. Mais élèves, fonctionnaires, commerçants, Ong, on vu les efforts qu'ils avaient consenti pour épargner balayés d'un revers de main et ont préféré depuis lors garder leur argent avec eux. Pourtant, explique l'expert de la Banque centrale, «les risques de cambriolage, de destruction de la monnaie par les insectes sont grands. Cette thésaurisation occasionne aussi l'inflation en créant la rareté de la monnaie, favorise le recours aux devises étrangères et aux valeurs refuges».

### Nécessité d'un contrôle rigoureux

Mais les gens restent inquiets. L'enrichissement rapide des gestionnaires laisse supposer qu'il y a eu des détournements et une mauvaise gestion comme l'avait reconnu un cadre de CCR. Mais ni les déposants, qui ont le droit de participer aux assemblées générales et de demander des comptes, ni l'Etat n'ont contrôlé ces coopératives. Les épargnants qui continuent à faire confiance aux coopératives, exigent désormais plus de garanties et demandent que l'Etat régularise le secteur. En principe toute coopérative qui s'implante doit obtenir l'autorisation de la Banque centrale du Congo après un contrôle rigoureux. Dans les faits, elles s'installaient jusqu'à présent avec la bénédiction des autorités politiques, en méconnaissant l'avis technique de la Banque centrale, affirment des sources sûres de cette dernière. Une fois établies, elles sont réticentes à se mettre en ordre vis-à-vis de la loi.

Une mission de contrôle a été lancée fin août par le ministère des Finances pour identifier tous les intermédiaires financiers. Mais, le conseiller principal du ministre provincial des Finances témoigne que ses agents rentrent souvent bredouilles de leurs rendez-vous où ils n'ont vu personne.

Au ministère de l'Industrie et des petites et moyennes Entreprises, on estime cependant que ces établissements sont nécessaires et utiles. «Je suis convaincu, dit l'un de ses agents, que le secteur de la micro finance participera à la promotion de l'entrepreneuriat privé et à l'amélioration des conditions de vie des populations exclues du système financier classique.»

Daniel Lokulu

### A LIRE EN PAGE...

**1** Epargner vaut mieux que thésauriser

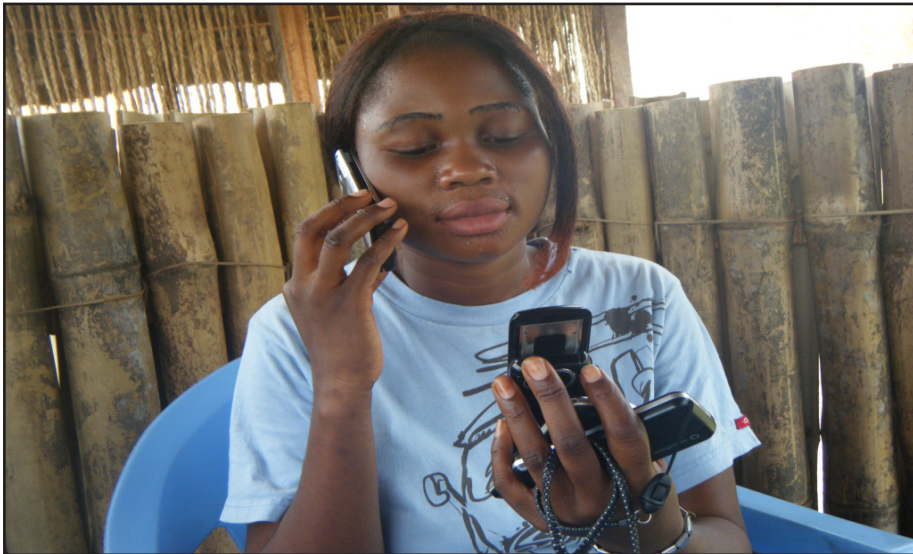
**2** Dépenser sans communiquer

**3** Lever de drapeau : polémiques et tracasseries

**4** Le fleuve congolais : la pollution de Kisangani

# Dépenser sans communiquer

*Toujours moins chères les communications ? Pas si sûr car les capacités des réseaux ne suivent l'engouement des consommateurs pour les tarifs promotionnels sans cesse proposés. Payer moins cher, c'est bien mais si on ne peut pas communiquer, on paye pour rien... Certains abonnés pensent à s'organiser pour défendre les intérêts des abonnés.*



Crédit photo : photo Mungongo

«Par suite d'encombrement votre appel ne peut aboutir, l'appareil de votre correspondant est éteint, veuillez rappeler ultérieurement, vous êtes sur le répondeur, votre correspondant est occupé ou hors du périmètre cellulaire, votre appel est en train d'être transféré...» Les messages des compagnies de télécommunication sont nombreux mais, en fait, veulent tous dire la même chose : le réseau est saturé, la communication ne passe pas. En cause, les tarifs promotionnels, qui permettent aux abonnés de communiquer plus avec moins de crédits (par exemple pour 1\$ on communique toute une journée), qui sont régulièrement lancés sur le marché pour fidéliser ou séduire des nouveaux abonnés et perturbent grandement les réseaux. Car la concurrence fait rage : en 2008, le nombre des sociétés des télécommunications est passé de 2 à 4 pour une population de près d'un million d'habitants. Le consommateur en paye le prix car

s'il paye moins cher, il communique moins aussi puisque les appels ne passent. Marcel Kalu, étudiant en droit, se souvient d'une de ces mauvaises journées, dite promotionnelle, où il n'a pas pu joindre sa famille !

**Consommateurs et vendeurs perdants**  
Les abonnés se plaignent et ne savent à quel saint se vouer. Les revendeurs de cartes téléphoniques eux sont régulièrement pris à parti par les clients pour n'avoir pas reçu ou tardivement les unités par flash. Parfois, au contraire, le client les reçoit deux fois alors qu'il ne peut pas toujours payer. Et certains revendeurs précisent qu'ils ne remboursent alors que la moitié de ces unités. «Je décide souvent de suspendre momentanément la vente suite aux plaintes persistantes des abonnés», affirme Didier Ramazani, un revendeur au marché central. Fabrice Lesakana, détenteur d'une cabine publique en face de l'Orphelinat, dans

la commune Mangobo, témoigne qu'il a des tiraillements avec ses clients qui n'entendent que des bruits inaudibles quand ils appellent. «Ils exigent d'être remboursés alors que moi j'ai perdu mes crédits», s'exclame-t-il.

Contactés, certains agents de sociétés de télécommunications expliquent, sans vouloir être cités nommément, que c'est un problème technique qui sera résolu. Quand ? Pour l'instant, il perdure. D'autres essaient de limiter le nombre d'abonnés pendant le week-end quand les lignes sont encombrées. Mais alors qu'ils annoncent largement dans les médias, le lancement de ces tarifs, ils y reviennent rarement pour expliquer à leurs abonnés les vraies raisons de ces désagréments. Ce qui n'empêche pas certaines entreprises de lancer encore de nouvelles tarifications alors que leur réseau est déjà saturé. Le chef de division des Postes, Téléphones et Télécommunications indique que la solution viendrait de Kinshasa où les fréquences et réseaux sont gérés.

## Un syndicat pour les consommateurs

Jusque là aucune disposition n'existe pour protéger les consommateurs. Les promotions portent sur des bonus en crédits, des appels et messages gratuits, des cadeaux en tous genres : véhicules, villas, titres de voyage, équipement scolaire... Selon Maki Ngadjoli, étudiant en marketing, «un public averti ne peut céder à ces langages publicitaires qui contiennent des paroles, des sons, des gestes incitatifs qui ne reflètent pas du tout la réalité.» Certains habitants commencent à en prendre conscience et réfléchissent à la création d'une association des consommateurs. M. Kalu, un abonné envisage «la mise en place d'un syndicat pour défendre les intérêts des abonnés exposés à toutes les formes voilées d'extorsion des entreprises de télécommunication».

**David Malisi**

## Actualités

### Enseignement

Fin août, publication des nouvelles affectations des chefs d'établissement scolaire de toute la province. A Kisangani, 70% des responsables des écoles publiques du secondaire ont été permutés, contre 15% en primaire. Parmi les critères : les taux de réussite aux examens nationaux de fin d'études primaires et secondaires pour chaque école pour les trois dernières années Ceci pour lutter contre le favoritisme comme l'a voulu le gouverneur de province. Rentrée scolaire : malgré une baisse

de 30 à 40 % du prix des fournitures scolaires, les parents ne se précipitent pas pour acheter car leurs revenus aussi ont baissé.

### Démocratie

Les organisations syndicales des enseignants, infirmiers, magistrats, journalistes se regroupent au sein du Conseil syndical des services publics et privés (COSSEP). Celui-ci plaide pour la mise en place d'un cadre permanent de dialogue social entre gouvernement, employeurs et syndicalistes dans la

province, comme c'est le cas à Kinshasa. En particulier pour l'application des salaires de Mbudi pour les agents de l'Etat et le SMIG, le salaire minimum interprofessionnel garanti pour le secteur privé.

Le 7 septembre, le Réseau syndical de la P. O, a décrété 7 jours de grève dans le service public. Il réclame l'uniformisation des salaires et l'attribution d'un numéro matricule aux agents des nouvelles unités. Les agents de la RTNC ont aussi arrêté le travail pour une semaine. Selon leur délégation syndicale, c'est

(suite en p.3)

# Lever de drapeau : polémiques et tracasseries

*Arrestations, extorsions, tortures...les habitants qui ne s'immobilisent pas lorsqu'on hisse ou descend le drapeau sont régulièrement victime de tracasseries de la part des militaires et policiers. Selon la loi, pourtant, seul est réprimé l' «outrage au drapeau» qui peut donner lieu à diverses interprétations.*

Chaque matin et chaque soir, des citoyens sont battus, extorqués, torturés, tracassés, ... par des policiers et militaires devant les bâtiments publics pour ne pas s'être arrêtés pendant qu'on hisse ou descend le drapeau. «Nous avons vu le maire et le commandant des forces armées pour dénoncer les tortures, passages à tabac, extorsions, arrestations arbitraires, ... les abus des droits dont se rendent coupables les agents de l'ordre», déclare Jean Paul Nyindu, activiste des droits de l'Homme.

Plusieurs plaintes verbales sont enregistrées chaque jour par les Ongs, au niveau du bureau administratif et du groupe mobile d'intervention (GMI) de la commune Mangobo et mais aussi aux alentours de la mairie et de l'Etat major des armées. Vers 7 h 30 et 18 h, les policiers et militaires commis à la sécurité des services étatiques entrent en branle. L'un siffle pour tout immobiliser. D'autres se positionnent pour observer le mouvement des passants. Véhicules, motos et vélos freinent brusquement. Des élèves, des travailleurs et vendeuses avec des fardeaux sur la tête ou sur le dos en route pour le marché central, tous les piétons s'arrêtent. Et, le policier hisse lentement et sûrement l'emblème national. Il siffle une fois le drapeau hissé pour signifier qu'on peut à nouveau repartir.

## Passants désemparés

Les passants qui ont continué à marcher ou ceux qui se sont arrêtés en retard sont vite pourchassés et arrêtés pour «outrage au drapeau». C'est pour les éduquer, disent les policiers. Malheureusement, les dérapages sont fréquents : Arrestations, tracasseries, extorsions, tortures... «Je roulais sur mon vélo sans m'apercevoir qu'on hissait le drapeau. Quand je m'en suis rendu compte, j'ai freiné. Une fois hissé, un militaire est tombé sur moi pour m'être arrêté en retard en gardant mon chapeau à la tête», témoigne un

quinquagénaire.

Les bureaux de la RTNC, de l'Inspection provinciale de la police, du Commandement urbain de la police, de l'Etat major des forces armées, de la Banque centrale, du bataillon de la police militaire sont tous situés dans le même périmètre. Mais aussi les bureaux administratifs des communes et le gouvernement. Et les passants sont obligés de s'arrêter plusieurs fois car les sifflets ne retentissent pas à la même minute. Souvent, les heures sur les montres des agents commis pour hisser le drapeau ne sont pas les mêmes, ce qui oblige les passants à s'arrêter plus d'une fois dans l'intervalle de la mairie au rond point du Canon. Les élèves et étudiants se plaignent d'arriver souvent en retard aux cours.

Des habitants s'interrogent quant à la distance concernée pour respecter l'emblème national. Parfois même, ceux qui ne sont pas sur la route là où le drapeau est hissé, sont obligés de s'arrêter.

Les activistes des droits humains eux fustigent les sévices dont sont victimes les habitants. Le colonel Engange Mago du commandement ville de la police nationale congolaise reconnaît ces arrestations qu'il justifie, lui aussi, par un souci pédagogique d'éducation au respect de l'emblème national.

## Interprétations diverses de la loi

Sur ce sujet, la loi, qui reste générale, donne lieu à des interprétations variables.

L'Ordonnance Loi n°299 du 16 décembre 1963 modifiant et complétant le code pénal, à son article 138 stipule : «sera puni d'une servitude pénale de huit jours à trois mois, celui qui aura publiquement outragé l'emblème national». Faustin Toengao, constitutionnaliste et enseignant à l'Université de Kisangani affirme qu'«il n'y a que ceux qui chantent

l'hymne national peuvent être l'objet de tracasseries ou de poursuites».

Pour Ferdinand Ntabio de l'Ong «Congo en Image», «outrage, c'est écrire au dessus du drapeau, le déchirer sur la voie publique, l'utiliser comme tapis, non le fait de n'est pas s'arrêter quand on hisse le drapeau.

D'autres ont une interprétation plus large du texte de loi. «La loi est opposable à tous sans exception. Ambulance, véhicule anti-incendie, piéton, chauffeurs... devraient s'arrêter quand on hisse le drapeau», souligne un magistrat du parquet de grande instance.

Car la loi reste muette sur certains points comme la distance à partir de laquelle on doit s'arrêter et qui doit s'arrêter quand on hisse le drapeau devant un service public. Venas Amenekoy, jeune diplômé en Droit, croit que cette loi aurait prévu les périmètres qu'on doit observer lors qu'on hisse le drapeau. «En cas d'extrême urgence, une ambulance peut passer dessus pour sauver les vies humaines», pense-t-il.

«C'est depuis l'époque coloniale que cette coutume s'est installée. La sanction pour le non respect était le désherbage», confirment respectivement Ilunga, professeur d'histoire à l'université de Kisangani, et Kabonda Henri, chef de 2<sup>e</sup> bureau à la division provinciale de la Justice. Les jeunes pour la plupart ignorent cette loi. «Après l'indépendance, la loi qui institue qu'on doit chaque matin hisser le drapeau et le redescendre le soir n'est pas connue de la génération montante», affirme Léonard Isaotua, chef de bureau à la division de l'Intérieur. Quant à l'obligation de s'arrêter non précisée dans la loi, elle proviendrait d'habitudes prises. C'est ainsi que les Ong proposent qu'on donne une interprétation unique de la loi et qu'on la vulgarise.

**Daniel Lokulu**

(suite des actualités)

pour protester contre le fait qu'ils n'ont pas touchés en août l'augmentation de salaire 14 500 Fc consentie à tout le service public.

## Elections locales

Pour mobiliser les femmes et les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales lors de la révision du fichier, les organisations de la société civile, CEI et section électorale de la MONUC ont sillonné églises, marchés et écoles. Des fiches et affiches

en langues locales ont été distribuées. Ils continueront en octobre. En cas de perte de la carte d'électeur, présentez-vous aux bureaux administratifs des communes pour recevoir une attestation de perte. Les jeunes de 16 ans sont invités à s'enrôler en perspective des élections de 2011.

## Justice

La Cour Pénale Internationale a organisé à la fin août une série de séances

d'information sur son fonctionnement, sa contribution dans lutte contre l'impunité et l'évolution des affaires, Thoma lubanga, matheu Ngedjolo, germain Gatanga et Jean Pierre Bemba Gombo détenus à la prison de Haye. Députés, avocats, magistrats civiles et militaires, acteurs de la société civile, journalistes et étudiants y ont été conviés.

# Le fleuve, poubelle de Kisangani

*On y lave les véhicules, on y jette les ordures, on y fait ses besoins : le fleuve est considéré comme une poubelle par les Boyomais. Pourtant les conséquences de cette pollution croissante commencent à se faire sentir : les pêcheurs doivent s'éloigner de la ville pour trouver des poissons, les dangers pour la santé se multiplient.*



Crédit photo : photo Mungongo

Au bord du fleuve, du Beach bac au beach de l'I.A.T, des hommes de tous âges, organisés en «Agences Courage», nettoient des véhicules, motos, vélos... Ces engins placés dans les eaux laissent échapper des graisses, des huiles de moteur, des gouttes d'acide, des gadoues... Les laveurs de voitures, installés là depuis deux ans, ont de plus en plus de travail depuis la réouverture de la route Ituri qui ouvre Kisangani aux villes de Beni, Butembo. Une activité qui attire ainsi un nombre croissant de jeunes sans emploi. La pollution du fleuve n'est le souci d'aucun d'eux.

Sans regard attentif, difficile cependant de se rendre compte des dangers qui guettent les gens sur les beaches. «Juste à ma descente du bac, j'ai traîné ici au bord des eaux et soudain j'ai vu mes babouches rongées d'acide», témoigne Sahara, vendeuse, habitant la rive gauche du fleuve. Les jeunes, eux, rechignent à abandonner ces sites parce que les clients y sont habitués.

«L'eau est gratuite ici, personne ne vient nous demander de payer les taxes», re-

connait aussi David Lokondo, représentant des laveurs au Beach bac de l'Office des routes. Néanmoins, il reconnaît que des huiles, des graisses, de l'acide souillent l'eau.

Par ailleurs, les immondices du marché central et du marché de l'I.A.T et les ordures ménagères de la plupart des maisons en ville sont jetées dans le fleuve Congo, les rivières Tshopo et Makiso. faute de dépotoirs publics. Plastiques surtout les sachets, morceaux de métaux, feuilles, papiers, sacs,... tout y est déversé. Des nappes d'huile, de la graisse, des couches de saleté sont visibles sur les eaux et dégagent des odeurs répugnantes.

Autre chose, les populations riveraines et les habitants utilisent les eaux comme des installations hygiéniques. Les polluants industriels eux ne sont pas de grande ampleur depuis que les usines de la place tournent en ralenti. Pour Cyrille Adebu, coordonnateur de l'organisation concertée des écologistes et amis de la nature (OCEAN), «la pollution est due aux déchets provenant de ménages. Beaucoup de foyers et de milieux

publics ne possèdent pas de poubelles ; les quelques qui en possèdent, n'ont pas d'endroits pour les incinérer. C'est ainsi qu'ils sont obligés de déverser ces saletés dans des espaces verts, le longs des cours d'eau, dans des caniveaux, des collecteurs qui débouchent dans le fleuve». Le plan de la ville favorise aussi la pollution. «Il est conçu de sorte que les caniveaux débouchent dans le fleuve. Lors des inondations d'août ou d'avril dernier, les eaux usées et la pluie ont ramassé en s'écoulant des saletés de tous genres et les ont déposées dans le fleuve», constate Cyrille.

## Les poissons se font rares

L'impact de cette pollution n'est pas cependant directement perceptible par les habitants qui font pourtant les lessives, la vaisselle et se baignent dans le fleuve... Les pêcheurs et des experts ont pourtant déjà constaté une baisse des prises de poissons. Les pêcheurs sont obligés d'aller un peu plus en amont et en aval du fleuve pour exercer leur activité. La pollution crée un environnement non seulement inhabituel, mais aussi toxique pour la plupart des êtres aquatiques. Les éléments d'origine pétrolière changent la composition chimique de l'eau pure en surface et détruisent les micro-organismes. «Il arrive des fois que le moteur se noie. Pendant l'entretien, une quantité de carburant s'en échappe nécessairement et se déverse dans le fleuve», déplore Juma Kakule, chauffeur d'un camion Fuso.

Mais dans la ville il n'y a pas d'endroit public approprié pour le nettoyage des engins roulants. Le chef de division de l'environnement Guillaume Somwe le reconnaît. Toutefois, il promet de régler l'exercice de cette activité qu'il qualifie de dangereuse pour l'environnement et la santé des populations.

**David Malisi**

## Mungongo

Journal école

**Editeur, rédacteur en chef :**

Ernest Mukuli

Tél : 243 (0) 81 200 63 99,

243 (0) 85 356 02 07

**Equipe rédactionnelle :**

Trésor Boyongo Kaya, Daniel Lokulu, David Malisi,

Dorcas Mayani, Nadia Mideddo,

Cosmas Mungazi

**Secrétariat de rédaction :**

Pépé Mikwa

Tél : 243 (0) 85 142 49 67,

243 (0) 99 808 78 81

**Distribution, marketing et maquette :**

Jimmy Bakelenge

Tél : 243 (0) 85 338 93 25

243 (0) 81 513 55 11

Mail:

journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr

**Supervision et formation**

Syfia international

contact@syfia.info

Tél 33 (0)4 67 52 79 34

**Impression :**

Boyoma impression

**Abonnement annuel** (24 numéros) 10 \$,

**abonnement de soutien** 50 \$ minimum payable au journal : 33, Boulevard

Mobutu, Commune Makiso, en face de l'AFRACO, Kisangani, Province Orientale.

**Points de vente :** Bibliothèque centrale et Cyber café Batam de l'Unikis, Librairie Saint Paul, Gradi-Jeunes et rond point du canon voir le revendeur fourniture bureau à côté de la station essence.